

# CONCOURS ACADÉMIQUE DE 1870.

---

*A Monsieur le Président de la Société historique algérienne.*

Alger, le 8 avril 1870.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 31 mars dernier, me rappelle qu'aux termes de l'art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 31 mars dernier, le prix annuel de 1,000 fr., institué dans chaque ressort académique de l'empire par le décret du 30 mars de la même année, devra être décerné, en 1870, à un ouvrage ou mémoire sur quelque point d'archéologie intéressant les départements compris dans le ressort.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire désigner par la Société historique algérienne deux délégués *spécialement versés dans les connaissances archéologiques*, pour faire partie du Jury qui sera chargé de décerner le prix.

Le terme du 31 juillet, fixé, l'année dernière, pour la remise au chef-lieu académique, des ouvrages présentés au concours, ayant paru trop rapproché de l'époque habituelle des vacances, M. le Ministre a décidé que ce terme serait fixé au 31 mai pour l'année 1870.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le Recteur de l'Académie,*

L. DELACROIX.

---